

## Communiqué de presse

Information réglementée –  
embargo jusqu'au 27.10.2014,  
18h00



Anvers, le 27 octobre 2014

# VASTNED RETAIL BELGIUM DEVIENT UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLMENTÉE PUBLIQUE (SIR)

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue aujourd'hui le 27 octobre 2014 a approuvé à l'unanimité les modifications des statuts de Vastned Retail Belgium en vue d'un changement de statut de sicař immobilière publique en statut de société immobilière réglementée publique ("SIR").

Étant donné qu'aucun droit de retrait n'a été exercé et que toutes les conditions suspensives auxquelles la modification des statuts était soumise, sont réalisées, Vastned Retail Belgium obtient immédiatement dès aujourd'hui le statut de SIR publique.

Vastned Retail Belgium est ravie d'obtenir ce nouveau statut, qui répond mieux à la réalité économique et qui offre un cadre juridique adéquat convenant à la qualité de Vastned Retail Belgium en tant que société immobilière opérationnelle et commerciale. Ce statut permet à Vastned Retail Belgium de poursuivre ses activités actuelles dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires et d'autres parties prenantes.

Vastned Retail Belgium souhaite remercier toutes ses parties prenantes de leur soutien lors de la procédure visant à changer de statut.

**Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:**

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,  
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, tel. + 32 3 287 67 87, [www.vastned.be](http://www.vastned.be)